

Attestation de capacité Fluides Frigorigènes Catégorie V (climatisation automobile)



La réglementation sur les fluides frigorigènes

La réglementation relative aux fluides frigorigènes (articles R543-75 à R543-123 du code de l'Environnement) définit les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération, et de destruction des gaz à effet de serre fluorés et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

L'objectif de ces dispositions s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne F-Gas qui vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre fluorés par une politique de confinement et en responsabilisant tous les acteurs concernés. Ainsi depuis le 04 juillet 2009 tous établissements des entreprises qui achètent et manipulent des fluides frigorigènes et interviennent sur des circuits de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur opérateurs doivent détenir une attestation de capacité.

L'attestation de capacité catégorie V

DEKRA Certification dispose de l'accréditation* nécessaire et est agréé par le Ministère de l'Environnement pour délivrer l'attestation de capacité pour la catégorie V.

Cette attestation concerne tous les établissements qui interviennent sur des circuits de climatisation de véhicules, engins, matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route. Ainsi les garages, les centres de maintenance automobiles, les démolisseurs, les broyeurs sont concernés par l'attestation de capacité catégorie V.

* accréditation n°5-0592, portée disponible sur www.cofrac.fr

Ce que vous propose DEKRA Certification

Fort de son expérience et de sa notoriété dans le domaine automobile, DEKRA Certification vous propose son offre de service au plus près de votre besoin :

- > Une prestation complète et transparente sans surcoût
- > Une équipe dédiée à la climatisation automobile
- > Une plate-forme téléphonique d'information joignable du lundi au vendredi
- > Des auditeurs spécialistes
- > L'accès illimité à une interface informatique de gestion de l'attestation de capacité



Aucun doute.

Différent des règles de nos concurrents



Les étapes d'une attestation de capacité réussie

- 1 Compléter un dossier de demande sur les points suivants :
 - > Personnel manipulant les fluides frigorigènes
 - > Outillage règlementaire en bon état de fonctionnement
 - > Système de traçabilité des flux de fluides frigorigènes
 - > Registre des plaintes et réclamations
- 2 Etude de votre dossier
 - > Validation de l'inscription
 - > Vérification de la recevabilité et de la conformité
 - > Délivrance de l'attestation de capacité pour 5 ans
- 3 Déclaration annuelle des bilans de fluides frigorigènes
 - > Déclaration obligatoire entre le 1^{er} et le 31 janvier des flux de fluides frigorigènes de l'année n-1
 - > Analyse des bilans et vérification de leur cohérence
 - > Envoi à l'ADEME des données consolidées au 31 mars
- 4 1 audit sur site pendant la validité de l'attestation
 - > Vérification des critères de délivrance de l'attestation
 - > Vérification de la traçabilité des fluides frigorigènes
- 5 Renouvellement de l'attestation de capacité pour 5 ans

DEKRA Certification

Dynamique, déterminé et visionnaire.

Que vous souhaitiez certifier votre système de management, garantir la sécurité de vos produits, ou valider la compétence de votre personnel, DEKRA Certification est votre partenaire. Avec plus de 1000 spécialistes à travers le monde, DEKRA Certification vous offre une large gamme de services dans les domaines de la qualité et performance, santé et sécurité au travail et de la responsabilité sociétale et environnementale.

30.000 entreprises dans plus de 50 pays ont déjà fait appel à DEKRA Certification pour leurs certifications, afin d'atteindre leurs objectifs rapidement.

Que pouvons-nous faire pour vous ?

DEKRA Certification S.A.S
5 avenue Garlande – 92220 Bagneux
Tél : +33 (0)1 41 17 49 49 Fax : +33 (0)1 41 17 11 29
fluides.fr@dekra.com
www.dekra-certification.fr

Plus de services

DEKRA Certification vous propose des offres de services complémentaires pour faire reconnaître votre savoir-faire ou le développer dans les domaines de la qualité, de l'environnement, de l'énergie, de la santé et de la sécurité au travail, ... :

- > Certification (ISO 9001, 14001, 50001, 45001, CACES®,...)
- > Labellisation (CNEFOP,...)
- > Audits sur mesure
- > Formation

Le DEKRA Seal

Garantissez à vos clients qualité et fiabilité avec notre DEKRA Seal !



Le DEKRA Seal est gage d'une haute fiabilité dans tous les domaines d'activités et à travers le monde. Il garantira à vos clients une reconnaissance internationale.

Notre DEKRA Seal sera votre force. Utilisez-la comme un porteur d'image et un outil marketing pour valoriser votre certification. Nous serons heureux de vous aider.